

avec un morceau de toile, car une irritation violente peut en être le résultat. Lorsque l'on applique une pommade, on peut en mettre sur un linge que l'on a soin d'enfoncer dans les cavités du pavillon. On recouvre avec une compresse et l'on met un léger bandeau. Pour le conduit, il suffit de mettre la pommade sur de petits bourdonnets de ouate correspondant au calibre du méat, car si l'on met la pommade directement, l'obstruction ne tarde pas à se faire. Le pansement sera changé une ou deux fois dans les 24 heures. Il faut avoir soin de ne pas laver, mais d'enlever avec un petit pinceau de poil de chameau. Lorsque l'épiderme s'est reformé, il faut le protéger pendant plusieurs semaines avec de la vaseline, une pommade au précipité blanc (0.20 à 0.40 centigr. pour 10 ou 15 gram. de vaseline, 5 à 8 grains. par ʒijss à ʒsss).

Dans les cas chroniques, il faut tâcher de ramollir les croûtes par les moyens mentionnés plus haut, puis employer les pommades dont on se sert dans les cas aigus. Le plus souvent, il faut avoir recours à des moyens plus énergiques. Certains auteurs recommandent de laver la partie après la chute des croûtes, avec une solution de nitrate d'argent au 1-20, au 1-10. Après quatre ou cinq jours on recommence le lavage. Dans l'intervalle, appliquer de la vaseline simple ou avec du précipité blanc. D'autres emploient l'alun, le tannin, le sulfate de zinc, etc., dans les proportions de 1 à 20 p. 100. Si ces moyens ne réussissent pas, il faut avoir recours à une médication substitutive. Dans ce but on emploira des pommades à l'huile de cade, au goudron, à l'acide pyrogallique (5 à 10 p. cent); le soufre (10 à 30 p. 100), le savon mou de potasse, etc.

Contre la démangeaison, qui peut être intense, on se sert de lotions faibles de sublimé ou de sulfure de potassium, des compresses d'eau froide ou tiède, des liniments contenant de l'opium, du chloroforme, etc. Il faut éviter tout aliment qui peut produire une irritation de la peau : tels sont les boissons alcooliques, les coquillages, les poissons de mer, les épices, la charcuterie. Il ne faut pas oublier de combattre l'état constitutionnel qui pourrait être la cause prédisposante de l'eczéma. Suivant l'indication, le soufre, l'arsenic, l'iode de fer, les alcalins, l'huile de foie de morue seront employés et préviendront les récidives.

Dr A. J. B. ROLLAND.

Montréal, le 12 Juillet 1887.